Charte de protection et d’utilisation des données personnelles

TREC — Tarnos Racing Electric Car

Version du 11 octobre 2026 — Projet à valider avant publication

La présente charte explique comment le TREC utilise les données personnelles des visiteurs de son site, des titulaires d’un compte, des adhérents, des pilotes et de leurs représentants légaux. Elle couvre notamment le formulaire de contact, l’espace personnel, les adhésions et le suivi des paiements.

Le TREC s’engage à traiter ces données conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. L’utilisation du site ou la lecture de cette charte ne constitue pas, à elle seule, un consentement à tous les traitements.

1. Responsable du traitement et contact

Le responsable du traitement est l’association **Tarnos Racing Electric Car (TREC)**, représentée par son représentant légal.

Le **président du TREC assure le suivi de la protection des données personnelles**. Il est chargé d’arrêter la durée ou les critères de conservation des courriers électroniques et d’organiser les purges manuelles, dans le respect de la politique de conservation et des obligations applicables. L’association demeure responsable du traitement.

Pour toute question relative aux données personnelles ou pour exercer vos droits : **le.trec.40220@gmail.com**. Vous pouvez également utiliser le formulaire de contact du site en précisant l’objet « Données personnelles ».

Adresse du siège social : N° 9 Salle Henri Dauga, 10 Rue Victor Hugo, 40220 TARNOS.

Site internet : trectarnos.fr.

2. Données concernées

Selon les services utilisés, les données peuvent comprendre :

- **Compte utilisateur :** adresse électronique, identifiant de compte et informations nécessaires à l’authentification et à la récupération d’accès.
- **Fiche pilote :** civilité, nom, prénom, nom de naissance, date, pays, département et ville de naissance, téléphone, adresse postale, numéro FFVRC existant et, si vous le renseignez, profil ou pseudonyme Facebook.
- **Représentation d’un mineur :** nom et prénom du responsable renseigné dans la fiche pilote.
- **Adhésion et licence :** saison, formule de licence, options choisies, montants, état du dossier et date d’acceptation des conditions.
- **Paiement :** moyen de paiement, montant, référence de transaction, statut et date de règlement. Les données bancaires saisies sur l’interface d’un prestataire de paiement relèvent de ce prestataire ; elles ne doivent pas être transmises au club dans un message.

- **Contact :** nom, adresse électronique, sujet et contenu du message, transmis par courrier électronique à la messagerie Gmail du club. Le formulaire n'enregistre pas ces messages dans la base de données du site.
- **Fonctionnement technique :** cookies de session et informations techniques susceptibles d'être générées par les services d'hébergement ou de sécurité, selon leur configuration effective.

Les informations obligatoires sont indiquées dans les formulaires. Sans elles, le TREC peut ne pas être en mesure de créer une fiche, de traiter une adhésion ou de répondre à une demande. Les informations facultatives peuvent être laissées vides sans empêcher l'accès au service concerné.

Les données sont principalement recueillies auprès de vous. Lorsqu'un titulaire de compte renseigne les données d'un autre pilote, il doit être autorisé à le faire et lui communiquer cette charte, ou la communiquer à son représentant légal. Le TREC assure l'information des personnes concernées conformément aux règles applicables à la collecte indirecte.

3. Finalités et bases légales

Création et gestion du compte, fiches pilotes, adhésions et suivi des règlements. Ces traitements permettent de fournir les services demandés et de gérer la relation avec l'adhérent. Ils reposent sur l'exécution de cette relation contractuelle ou sur les démarches précontractuelles effectuées à votre demande.

Demandes de licence. Les données précisées à la section 4 sont transmises à la Fédération française de voitures radio-commandées (FFVRC) pour préparer et suivre la prise de licence. Les autres informations de la fiche pilote et du dossier d'adhésion sont utilisées uniquement pour la gestion du club et ne sont pas transmises à la FFVRC.

Réponse aux messages. Les demandes liées à une adhésion reposent sur les démarches précontractuelles ou l'exécution de la relation avec l'adhérent. Les autres demandes reposent sur l'intérêt légitime du TREC à répondre aux personnes qui le contactent.

Sécurité du site. La prévention des accès non autorisés, la gestion des incidents et les journaux nécessaires reposent sur l'intérêt légitime du TREC à protéger le site et ses utilisateurs, sous réserve des obligations légales applicables.

Coordonnées Facebook facultatives. Le profil ou pseudonyme renseigné sert aux échanges liés à la vie du club, sur le fondement de son intérêt légitime à faciliter ces échanges. Ce champ peut être laissé vide ou retiré de la fiche ; il n'est pas transmis à la FFVRC.

Comptabilité et obligations administratives. Les données nécessaires sont conservées pour respecter les obligations légales applicables à l'association.

Lorsqu'une utilisation nécessite votre consentement, notamment pour des traceurs non indispensables ou une publication d'image soumise à autorisation, celui-ci est demandé séparément. Vous pouvez le retirer à tout moment, sans remettre en cause la licéité des traitements déjà effectués.

4. Destinataires et prestataires

Les données sont accessibles aux personnes habilitées du TREC, dans la limite de leurs missions : gestion des adhésions, trésorerie, traitement des demandes et administration du site.

Les services utilisés sont **Supabase**, pour l'authentification et la base de données, **HelloAsso**, pour les paiements en ligne, et **Gmail, fourni par Google**, pour la messagerie du club et les demandes de contact. **Vercel** est prévu pour l'hébergement du site.

Supabase traite les données du site pour le compte du TREC selon les accords applicables. Vercel est prévu pour l'hébergement avec l'offre Hobby ; la couverture de cette offre par un accord de sous-traitance n'est pas établie, comme précisé à la section 5. Certaines données de compte ou de fonctionnement peuvent relever des traitements propres des prestataires. HelloAsso agit comme sous-traitant pour les outils de collecte et comme responsable de traitement pour ses services de paiement. Pour Gmail, les règles de confidentialité de Google s'appliquent ; le club utilise un compte Gmail grand public, sans contrat Google Workspace. Les conditions contractuelles propres aux comptes du TREC restent à vérifier.

Données transmises à la FFVRC pour la prise de licence :

Le TREC confirme avoir vérifié l'utilité des champs collectés et le respect des exclusions ci-dessous dans les transmissions à la FFVRC. Cette vérification doit être réexaminée en cas de modification des formulaires ou des transmissions.

- **Identité et naissance du pilote :** civilité, nom, prénom, nom de naissance, date de naissance, pays, département et ville de naissance.
- **Coordonnées du pilote :** téléphone, adresse, complément d'adresse lorsqu'il est renseigné, code postal et ville de résidence.
- **Demande de licence :** pilote concerné, saison, type de licence choisi et choix des options carte plastique FFVRC et assurance IA+.
- **Déclarations lors de l'adhésion :** confirmation de la prise de connaissance de la charte et engagement à respecter les statuts et règlements du TREC et de la FFVRC. La prise de connaissance ne constitue pas un consentement global aux traitements ou aux cookies. La date enregistrée n'est pas transmise.

Informations réservées à la gestion du club, non transmises à la FFVRC :

- Nom et prénom du responsable d'un pilote mineur, numéro FFVRC existant et profil ou pseudonyme Facebook.
- Identifiants internes du pilote, de l'adhésion et du compte propriétaire, ainsi que les liens techniques entre le compte, le pilote, la saison et la licence. La saison et le type de licence sont communiqués sous leur libellé, sans leurs identifiants internes.
- Dates de création et de modification des fiches et dossiers, date d'archivage du pilote, date d'acceptation des conditions et date de soumission de l'adhésion.
- Statut du dossier et note administrative éventuelle.
- Montants de la part club, de la licence et des options carte plastique et assurance IA+.
- Informations relatives aux paiements, notamment moyen de paiement, montant, statut, référence et date de règlement.

Ces exclusions concernent les transmissions à la FFVRC. Les prestataires mentionnés ci-dessus peuvent traiter les informations nécessaires à leur mission, notamment HelloAsso pour le paiement. Les autorités compétentes peuvent recevoir des données lorsque la loi l'exige.

Le TREC s'engage à ne pas vendre ni louer les données personnelles et à ne pas communiquer les fichiers d'adhérents à des partenaires pour leur prospection sans base légale appropriée et information préalable.

5. Hébergement et transferts internationaux

Les informations ci-dessous reposent sur les documents officiels consultés le **10 octobre 2026**. Elles décrivent les engagements publiés des prestataires ; leur application aux comptes du TREC et les configurations effectives doivent être documentées.

Supabase. La base du projet est hébergée dans la région **Paris, France (eu-west-3)**, selon la configuration indiquée par le TREC. Supabase indique que la base, l'authentification et les sauvegardes sont hébergées dans la région choisie, mais que certains traitements de support et d'exploitation peuvent intervenir ailleurs, notamment à Singapour et aux États-Unis. Son accord de traitement des données (DPA) prévoit des clauses contractuelles types européennes pour les transferts concernés. Ses sous-traitants comprennent notamment AWS pour l'hébergement, Cloudflare et Google pour des services d'infrastructure, et Supabase, Inc. pour le support. Leur intervention dépend du service utilisé. Sources : DPA Supabase, localisation et transferts, liste des sous-traitants.

Vercel. Le TREC dispose de l'offre **Hobby** pour l'équipe Team TREC. Les fonctions serveur du futur hébergement sont prévues dans la région **Paris, France (cdg1)** ; l'application effective de cette configuration sera vérifiée lors du déploiement. Le réseau de diffusion est mondial et des traitements peuvent avoir lieu aux États-Unis ou dans d'autres pays. Les conditions générales applicables à Hobby incorporent le DPA par référence. Toutefois, le DPA mentionne explicitement les offres Pro et Enterprise ; sa couverture pour Hobby demeure ambiguë. Les engagements de sous-traitance et les clauses contractuelles types de ce DPA ne sont donc pas présentés ici comme acquis pour le compte du TREC. Ces documents ont été consultés le **11 octobre 2026**. Vercel déclare adhérer au Data Privacy Framework pour les transferts entrant dans son champ ; cette garantie de transfert ne remplace pas l'encadrement contractuel de la sous-traitance. L'option facultative « Improve models with my data » est désactivée au niveau de l'équipe, selon la capture fournie par le TREC. Sources : DPA Vercel, confidentialité et transferts, sous-traitants et sécurité, conditions générales.

Google/Gmail. La messagerie du club utilise un compte Gmail classique (grand public), comme confirmé par le TREC. Google annonce des traitements sur une infrastructure mondiale, avec recours à ses sociétés affiliées et à des prestataires externes. Il décrit le recours aux décisions d'adéquation, au Data Privacy Framework pour Google LLC et aux clauses contractuelles types lorsque nécessaire. Aucune localisation exclusivement française ou européenne n'est garantie ici. Le DPA et la liste des sous-traitants Google Workspace concernent les services professionnels couverts par un contrat correspondant ; ils ne sont pas applicables à ce compte Gmail grand public en tant que contrat Workspace. Sources : confidentialité Google, garanties de transfert, DPA professionnel, sous-traitants Workspace.

HelloAsso. Sa politique actuelle indique un hébergement sur **Microsoft Azure en France**. Elle prévoit aussi des transferts possibles hors de l'Union européenne vers des partenaires ou prestataires, sur la base d'une adéquation ou de garanties appropriées au RGPD. Elle cite Stripe, Lemonway et Worldline parmi les prestataires de paiement possibles, sans que cela signifie qu'ils interviennent tous dans chaque transaction. Les conditions de sous-traitance figurent à l'annexe 1 des CGU Associations. La liste exhaustive des prestataires effectivement concernés et les garanties précises de leurs transferts restent à obtenir ou à confirmer auprès de HelloAsso. Sources : politique de confidentialité actuelle, CGU et annexe de sous-traitance, répartition des responsabilités.

L'hébergement en France ne suffit pas à exclure un transfert international, notamment en cas d'accès depuis un pays tiers. Les garanties annoncées doivent correspondre aux destinataires et traitements effectifs : une certification au Data Privacy Framework ne couvre pas tous les pays ni tous les destinataires. Le TREC doit conserver les accords applicables, examiner les risques des transferts et les mesures complémentaires nécessaires, et suivre les changements de sous-traitants. Les personnes concernées peuvent demander des informations ou une copie des garanties applicables à l'adresse de contact indiquée à la section 1.

Limites de la vérification des prestataires : les informations présentées proviennent des documents publics et des réglages communiqués par le TREC. Les conditions Supabase, les documents Google et les documents Vercel ont été conservés par le club. Les preuves d'acceptation propres aux comptes, la couverture du DPA Vercel pour Hobby, l'encadrement contractuel des traitements dans Gmail grand public et l'identification exhaustive des sous-traitants et des garanties de transfert effectivement applicables n'ont pas été entièrement vérifiés. La présente charte ne garantit donc pas que ces points sont résolus. Cette information ne remplace pas les obligations du TREC relatives à la sous-traitance et aux transferts internationaux.

6. Durées de conservation

Les durées ci-dessous constituent une **politique validée par le TREC**. Le club confirme que le tri manuel des mails est déjà organisé et appliqué. Les revues des autres données sont prévues au moins une fois par mois ; aucune suppression automatique n'est prévue.

Modalités de purge : aucune purge automatique n'est actuellement prévue. Le président du TREC organise les suppressions manuelles, dans le respect des durées de conservation définies ci-dessous, des obligations applicables et des éventuels litiges. Une revue mensuelle des données arrivées à échéance est prévue, avec un suivi des suppressions et des motifs de conservation exceptionnelle. Cette organisation ne permet pas de prolonger sans justification la conservation des données. Les opérations couvrent les données actives, les archives et les copies concernées. Les délais d'effacement des sauvegardes des prestataires restent à confirmer ; les données supprimées ne doivent pas être réintroduites en usage courant lors d'une restauration.

Courriers électroniques : les échanges reçus ou envoyés dans la messagerie Gmail du club sont conservés pendant le temps nécessaire au traitement de la demande et au suivi du dossier concerné. Après la clôture d'une demande, les mails qui ne présentent plus d'utilité administrative ni de nécessité de conservation sont supprimés manuellement. Les échanges nécessaires à la gestion d'une adhésion, à la comptabilité ou à la preuve d'un droit suivent les durées applicables à ces dossiers, précisées ci-dessous. En cas de litige, seuls les échanges nécessaires sont conservés jusqu'à sa résolution définitive et pendant les délais légaux applicables.

Le président assure le suivi de cette conservation et organise le tri manuel lors du traitement des mails ainsi que le réexamen des échanges déjà conservés. Aucune suppression automatique n'est prévue. Les mails ne sont pas conservés indéfiniment du seul fait de leur réception ou de leur envoi.

- **Compte et fiches pilotes :** pendant l'utilisation du service ou la relation d'adhésion ; examen des comptes après 24 mois d'inactivité, avec information préalable avant suppression lorsque cela est pertinent. Seules les données nécessaires à une obligation ou à la preuve d'un droit restent ensuite en archivage restreint.
- **Dossiers d'adhésion et de licence :** pendant leur gestion, puis archivage limité aux éléments nécessaires pendant la durée de prescription applicable ; une durée de 5 ans après la fin de la relation est retenue pour les preuves contractuelles, sous réserve d'une règle spécifique ou d'un litige.
- **Pièces comptables :** selon la durée légale effectivement applicable à l'association et à la catégorie de pièce. La durée de 10 ans doit être retenue lorsque l'obligation de conservation décennale s'applique.
- **Journaux techniques :** une durée maximale de 6 mois est retenue, sauf nécessité documentée, incident ou obligation particulière. Les cookies suivent une durée adaptée à leur fonction.

L'action de suppression d'un pilote dans l'espace personnel correspond actuellement à un **archivage, sans effacement définitif**. Le pilote disparaît de la liste des pilotes actifs et du choix pour une nouvelle adhésion. Ses informations, ses adhésions et ses paiements restent conservés ; le compte utilisateur auquel il est

rattaché reste actif. Un administrateur peut retrouver le pilote dans les archives et le restaurer. Cet archivage permet le suivi administratif et comptable du club, dans les limites des durées ci-dessus : il ne justifie pas une conservation illimitée de toutes les informations personnelles.

Le président assure les effacements dans la base de données avec son accès administrateur Supabase. Les archives et copies de messages suivent également la politique de conservation. Selon le TREC, les sauvegardes organisées par le club ne sont pas encore en place ; les éventuelles copies techniques des prestataires et leurs délais d'effacement restent à vérifier. Lors de leur mise en place, les sauvegardes devront avoir une durée de conservation et un cycle de suppression définis. Une restauration vise uniquement à récupérer des données manquantes par erreur : les effacements volontaires doivent être préservés, par une récupération sélective ou par leur réapplication avant remise en service. Les données nécessaires à un litige peuvent être conservées jusqu'à sa résolution définitive.

Selon la confirmation du TREC, les anciens messages enregistrés dans la table de contact du site ont tous été supprimés. Le formulaire actuel envoie uniquement un courrier électronique à Gmail. Cette suppression de la table ne décrit pas l'effacement des éventuelles copies dans la messagerie ou les sauvegardes.

7. Cookies et autres stockages dans le navigateur

Inventaire établi à partir du code du projet : l'application utilise la bibliothèque Supabase pour gérer les cookies techniques d'authentification suivants. Cet inventaire décrit la configuration de l'application ; il ne constitue pas une observation du futur déploiement.

- **Cookies de connexion `sb-<projet>-auth-token` :** ils permettent la connexion, le maintien de la session et l'accès à l'espace membre. Le nom contient l'identifiant du projet Supabase et peut être découpé en plusieurs cookies avec des suffixes `.0`, `.1`, etc. Leur durée technique maximale configurée est de **400 jours à compter de leur écriture ou renouvellement**. Ils peuvent être supprimés plus tôt, notamment lors de la déconnexion. Cette durée est distincte de la validité des jetons d'authentification.
- **Cookie de vérification `sb-<projet>-auth-token-code-verifier` :** il peut être utilisé pour sécuriser certains échanges d'authentification par lien, notamment la récupération du mot de passe. Il utilise la même durée technique par défaut de **400 jours**, mais est normalement supprimé après l'échange réussi.

Ces cookies sont gérés par la bibliothèque Supabase sur le domaine de l'application. Les traceurs strictement nécessaires à l'authentification et au service demandé ne nécessitent pas de consentement préalable.

Aucune intégration de Google Analytics, Google Tag Manager, Facebook Pixel, Vercel Analytics ou autre outil de suivi publicitaire ou de mesure d'audience n'a été identifiée dans le code actuel du projet.

Vous pouvez supprimer les cookies et les données stockées localement depuis les paramètres de votre navigateur. Le blocage des cookies d'authentification peut empêcher la connexion ou le maintien de votre session.

Tout traceur non indispensable soumis au consentement doit être bloqué avant votre choix. Vous devez pouvoir le refuser aussi facilement que l'accepter et retirer votre consentement à tout moment.

Contrôle complémentaire après déploiement : vérifier dans un navigateur les cookies effectivement déposés sur les parcours de connexion, de déconnexion et de récupération du mot de passe, et leur concordance avec cet inventaire. Les éventuels cookies de sécurité ajoutés par Vercel dépendent de la configuration de l'hébergement ; leurs noms, fournisseurs et durées ne peuvent pas être déterminés à partir du code de l'application seul et devront être ajoutés s'ils sont utilisés.

Lorsque vous accédez à un service externe, notamment HelloAsso pour le paiement, les cookies utilisés par ce service sont décrits dans sa propre politique de confidentialité. Les liens vers Facebook ou d'autres sites vous conduisent également vers des services qui appliquent leurs propres politiques de confidentialité. Un simple lien vers Facebook ne signifie pas qu'un traceur Facebook est installé sur le site du TREC.

8. Protection des données et confidentialité

Le projet prévoit une authentification pour l'espace personnel, un contrôle du rôle administrateur et des règles d'accès aux données dans la base. Le TREC limite les accès aux personnes habilitées et vérifie ces protections dans l'environnement déployé. La protection des comptes des prestataires, la configuration des sauvegardes et les habilitations effectives restent à contrôler avant la mise en service. Le président suit ces contrôles et leur réexamen.

Vous devez préserver la confidentialité de vos identifiants, éviter de partager votre compte et signaler toute utilisation suspecte. Les administrateurs et bénévoles habilités doivent utiliser les données uniquement pour leurs missions et éviter les copies ou transmissions non nécessaires.

En cas de violation de données, le TREC évalue le risque et effectue les notifications requises : à la CNIL, si nécessaire et si possible dans les 72 heures après en avoir pris connaissance, et aux personnes concernées sans délai indu lorsque le risque est élevé et que les conditions légales l'exigent.

9. Mineurs, photographies et données sensibles

Les démarches concernant un pilote mineur sont réalisées avec l'intervention de son représentant légal selon les règles applicables. Le TREC limite les données recueillies à celles nécessaires à la gestion du dossier et des activités.

La publication de photographies ou vidéos identifiantes fait l'objet d'une information et, lorsque nécessaire, d'une autorisation distincte précisant les supports et les usages ; pour un mineur, les autorisations requises sont recueillies auprès de ses représentants légaux. L'adhésion ne vaut pas autorisation générale de publication.

N'envoyez pas de documents médicaux ni d'autres données sensibles dans le formulaire de contact. Si une démarche sportive exige un justificatif particulier, le club doit prévoir une procédure dédiée et une information appropriée.

10. Vos droits

Dans les conditions prévues par le RGPD, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation. Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime pour des raisons tenant à votre situation particulière, et à tout moment à une prospection directe. La portabilité s'applique aux données que vous avez fournies lorsque le traitement automatisé repose sur votre consentement ou sur un contrat. Vous pouvez retirer tout consentement donné et définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, dans le cadre prévu par la loi française.

Adressez votre demande à **le.trec.40220@gmail.com**, en indiquant le droit demandé et les informations permettant de retrouver votre dossier. Un justificatif d'identité ne sera demandé qu'en cas de doute raisonnable, de manière proportionnée.

Le président assure le suivi des demandes, leur transmission aux personnes habilitées et, lorsque nécessaire, aux prestataires concernés. L'archivage d'un pilote ne vaut pas réponse à une demande d'effacement. Les éléments qui doivent être conservés pour une obligation légale ou la preuve d'un droit

sont limités au nécessaire et soumis à un accès restreint.

Le TREC répond en principe dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois si la complexité ou le nombre de demandes le justifie ; vous en serez informé dans le premier mois avec les motifs de la prolongation. Certains droits peuvent être limités par une obligation légale ou la nécessité de conserver des preuves ; tout refus doit être motivé.

Vous pouvez déposer une réclamation auprès de la **CNIL** : www.cnil.fr/fr/plaintes.

11. Mise à jour de la charte

Cette charte est révisée lorsque les services, les prestataires ou les traitements évoluent. La version applicable et sa date sont accessibles sur le site après publication. Les modifications importantes sont portées à la connaissance des utilisateurs par un moyen adapté.